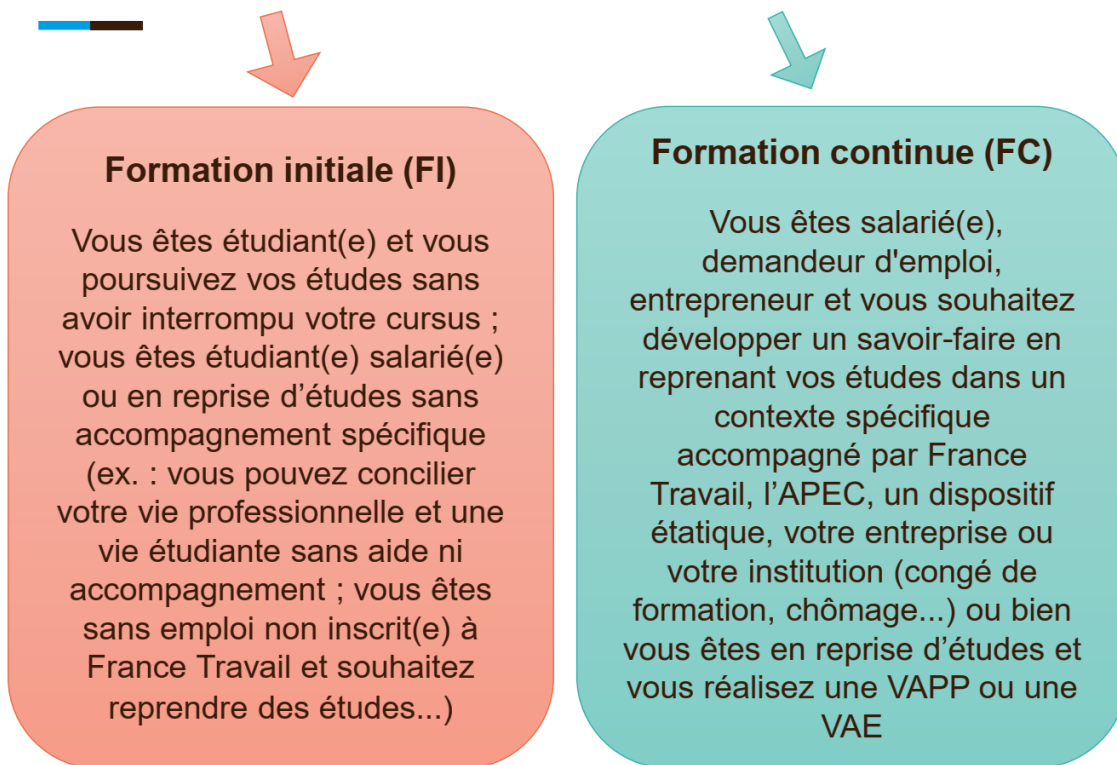


## Formation initiale ou formation continue ?



## Trois cas...

Vous relevez du dispositif de formation continue de l'INSPE dans trois cas :

- **cas n°1** : vous êtes inscrit(e) à **France Travail** (ex-Pôle Emploi) indemnisé(e) ou non ;
- **cas n°2** : vous avez obtenu ou vous allez obtenir un **congé de formation** pour effectuer la formation visée ;
- **cas n°3** : vous accédez à la formation visée par la voie de la **VAPP** (Validation des Acquis Professionnels et Personnels = VAP 85) ou de la **VAE** (Validation des Acquis d'Expérience).

# VAPP, VAE, qu'est-ce que c'est ?

## VAPP (*Validation des Acquis Professionnels et Personnels = VAP 85*)

Dispositif propre à l'enseignement supérieur qui permet à une personne **qui ne possède pas le diplôme ou le titre requis permettant d'accéder directement à une inscription dans une année de formation post-bac conduisant à un diplôme national**. La VAPP est accordée après avis d'une commission pédagogique.

**Attention ! Si la personne qui accède à une année de formation diplômante par l'intermédiaire d'une VAPP ne valide pas cette année de formation, alors elle ne valide rien.**

Ex. : je suis titulaire d'une licence mais pas d'un M1 et la VAPP m'a permis de m'inscrire en M2. Si je ne valide pas l'année de M2, je ne valide bien évidemment pas le master mais je ne valide pas non plus l'année de M1.

## VAE (*Validation des Acquis de l'Expérience*)

Démarche visant à valoriser l'expérience professionnelle acquise pour **obtenir une certification ou un bloc de compétences d'une certification**. À l'université, elle vise l'obtention partielle ou complète d'un diplôme national.

Démarches, coût et calendrier de la VAPP ou de la VAE : <https://www.inspe-bordeaux.fr/service-scolarité/formation-initiale-ou-formation-continue-vapp-ou-vae>

## Candidater en M1 MEEF mention PIF dans le cadre de la formation continue (FC)

- Toutes les candidatures en **M1 PIF** (y compris, et dans la mesure du possible, celles relevant de la VAPP) doivent être déposées sur la plateforme nationale de candidatures **Mon Master**  . Candidatures **du 17/02/2026 au 16/03/2026**.
- En parallèle, les candidats en M1 PIF doivent se signaler au service de formation continue de l'INSPE. Cette procédure vise à confirmer au candidat que son projet relève bien de la FC. Le candidat envoie par courriel à l'adresse [inspe.fc@u-bordeaux.fr](mailto:inspe.fc@u-bordeaux.fr) **avant le 16/03/2026** un dossier constitué des pièces suivantes :

- fiche de positionnement complétée (téléchargeable à l'adresse <https://www.inspe-bordeaux.fr/service-scolarité/candidature/candidater-en-formation-continue>) ;
- copie du diplôme le plus élevé ;
- curriculum vitae détaillé ;
- lettre de motivation avec attestations ou justificatifs pour toute activité pédagogique et/ou éducative mentionnée dans la lettre de motivation ;
- attestation d'inscription à France Travail (le cas échéant).

### Attention !

À l'exception de celles faisant appel à une VAPP, les candidatures relevant de la FC qui ne seront pas déposées sur Mon Master seront déclarées irrecevables.

# Candidater en M2 MEEF mention PIF dans le cadre de la formation continue (FC)

- Les candidatures en **M2 PIF** doivent être déposées sur l'application **eCandidat** de l'université de Bordeaux. Le lien est disponible dans la rubrique « Candidatures 2026 » du site web de l'INSPE. Candidatures **du 27/04/2026 au 27/05/2026**.
- En parallèle, les candidats en M2 PIF doivent se signaler au **service de formation continue de l'INSPE**. Cette procédure vise à confirmer au candidat que son projet relève bien de la FC. Le candidat envoie par courriel à l'adresse [inspe.fc@u-bordeaux.fr](mailto:inspe.fc@u-bordeaux.fr) **avant le 27/05/2026** un dossier constitué des pièces suivantes :

- fiche de positionnement complétée (téléchargeable à l'adresse <https://www.inspe-bordeaux.fr/service-scolarité/candidature/candidater-en-formation-continue>) ;
- copie du diplôme le plus élevé ;
- curriculum vitae détaillé ;
- lettre de motivation avec attestations ou justificatifs pour toute activité pédagogique et/ou éducative mentionnée dans la lettre de motivation ;
- attestation d'inscription à France Travail (le cas échéant).

## Attention !

Pour candidater en M2 MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation, un candidat doit pouvoir justifier *a minima* d'un M1 ou d'un titre équivalent **sauf s'il passe par une procédure de VAPP ou de VAE**.

## Les frais d'inscription et de formation pour les personnes relevant de la formation continue

### Frais d'inscription

En 2025 : 254 € correspondant au montant des droits d'inscription en master dans le cadre de la formation initiale à l'université de Bordeaux



### Frais de formation

- **Cas n°1 : ma formation est financée :**
  - en totalité : je n'ai aucun frais de formation à ma charge ;
  - partiellement : je finance le différentiel entre le coût de la formation et le montant financé.
- **Cas n°2 : ma formation n'est pas financée :**  
Détails à venir

## Le compte personnel de formation (CPF)

Il recense les droits acquis par toute personne active dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite ainsi que les formations dont peut bénéficier personnellement le salarié.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les droits acquis sont comptabilisés en euros (à hauteur de 500 € par an dans la limite de 5 000 €) et mobilisés à l'initiative de la personne active, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre une formation (sauf fonction publique, dont les droits acquis sont maintenus en heures).

### Les liens utiles :

- <https://www.service-public.fr>
- <https://travail-emploi.gouv.fr>
- [www.compteformation.gouv.fr](http://www.compteformation.gouv.fr)

Le service formation continue vous accompagne pour les démarches liées à la mise en place du financement d'une formation proposée par l'INSPE de l'académie de Bordeaux.

## Le service de formation continue : contacts

### Une adresse mail générique :

[inspe.fc@u-bordeaux.fr](mailto:inspe.fc@u-bordeaux.fr)

#### Carine REYDY

Directrice adjointe en charge des formations continue et continuée  
[inspe.fc@u-bordeaux.fr](mailto:inspe.fc@u-bordeaux.fr)

#### Christelle ALBRESPIC

Responsable du Service  
scolarité et appui à la formation  
[inspe.fc@u-bordeaux.fr](mailto:inspe.fc@u-bordeaux.fr)

#### Dolorès MAGE

Responsable bureau Formation  
Continue

[inspe.fc@u-bordeaux.fr](mailto:inspe.fc@u-bordeaux.fr)

#### Sylvie SOUCHET

Gestionnaire Formation continue  
05 56 12 67 40

[inspe.fc@u-bordeaux.fr](mailto:inspe.fc@u-bordeaux.fr)